L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 28 JANVIER 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN 28 JANVIER

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par H. Stern & Co., au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par G. Valeton, aux entrepôts Delta et St-Louis, rue Fulton, près Lafayette—avoine, foin, son, seigle.

Par A. Marks, Levy & Co., 33 Magazins.—marchandises sèches, notions, articles de toilette, manteaux, coutellerie, etc., etc.

Attention! marchands de fourrages.—G. Valeton, encanteur, offrira lundi, 29 janvier, à 10 heures et demie du matin, sans reserve, aux entrepôts Delta et St-Louis, rue Fulton, près Lafayette, 800 balles Foin, 1019 sacs de Son, 1854 sacs d'Avoine et 100 barils de Seigle, le tout en parfait état. Voyez son avis.

SPECTACLES.

Dimanche, 28 janvier 1877.
ACADEMIE—Uncle Tom's Cabin.
ST-CHARLES—The Black Crook.

APAISEMENT.

Le grand mouvement national qui vient de se produire en faveur de l'adoption du bill électoral, a fait entrer la crise américaine dans une période d'apaisement qui permet de prévoir une issue pacifique et heureuse au problème présidentiel soulevé par des contestations déloyales.

Depuis près de trois mois, le pays a été tenu en suspens, dans l'attente d'un danger imminent de guerre civile, parce qu'il a plu à la coterie de politiciens, à vues extrêmes, qui a, depuis huit ans, contrôlé l'administration fédérale, de résister à l'expression de la volonté populaire.

Ayant réussi à abuser les masses électorales républicaines pendant tant d'années, et à soumettre à une discipline aveugle les représentants et les sénateurs républicains, les indignes exploiteurs de la nation avaient cru qu'ils parviendraient encore à entraîner tout leur parti et à le rendre complice de leur criminelle tentative pour renverser le résultat de l'élection présidentielle. Mais ils avaient trop présumé de la crédulité et de la servilité des électeurs républicains et l'excès de leur audace les a perdus.

Les conspirateurs avaient bien pu, à Cincinnati, se rendre maîtres de l'organisation composée en grande partie de fonctionnaires fédéraux, qui était censée représenter le parti national républicain, et l'emporter sur l'élément honnête qui voulait choisir un candidat réformiste pour la présidence; ils avaient réussi également à rallier à la candidature de Hayes la presque totalité de leur parti, abusée sur les vues des meneurs qui ne voyaient dans le gouverneur de l'Ohio qu'un instrument docile de leurs desseins.

C'était, néanmoins, comme l'événement l'a prouvé, une tâche au dessus de leurs forces que de faire endosser à la masse des républicains du Nord tous les moyens frauduleux mis par eux en œuvre pour réparer la défaite subie par leur candidat, et cette masse s'est ouvertement révoltée contre ses chefs lorsqu'elle a vu qu'ils voulaient conduire le pays jusqu'à la guerre civile plutôt que de renoncer à faire triompher une usurpation flagrante.

La réaction qui s'est produite dans le sentiment populaire, a été si forte et si générale qu'elle a exercé son influence au sein même du Sénat et de la Chambre des Représentants. Il s'est trouvé, d'ailleurs, parmi les membres républicains de ces deux assemblées, des hommes assez indépendants et assez patriotes pour rompre ouvertement avec les liens tyranniques de parti et, l'opinion publique aidant, ils ont eu l'honneur de rallier autour d'eux un nombre suffisant de leurs collègues pour assurer le succès de la mesure de compromis qui garantit une solution pacifique de la question présidentielle.

Il est permis de croire actuellement que la conspiration de Morton, Sherman et Chandler est déjouée et que la paix de la république ne sera troublée, ni moralement par un antagonisme irréconciliable entre les deux Chambres du Congrès, ni matériellement par un conflit armé entre les deux grands partis du pays.

Le fait que ce résultat satisfaisant ara été obtenu grâce à une entente entre la presque totalité des représentants et sénateurs démocrates et une fraction importante de leurs collègues républicains, contribuera à l'apaisement des passions politiques si violemment surexcitées.

Il y a lieu d'espérer que le résultat de l'élection présidentielle, tel qu'il sera proclamé par le Congrès, à la suite des décisions du tribunal arbitral sur les votes contestés, sera accueilli avec respect et soumission par tous les hommes sensés du pays et que le Président choisi oubliera l'opposition qui aura été faite à son élection et s'attachera à donner à son administration un caractère éminemment national pour effacer autant que possible le souvenir des dissentiments de parti.

Le danger auquel la république aura échappé, est assez grave pour faire sentir à tous la nécessité de conjurer le retour d'éventualités analogues.

Avant que le souvenir des périls évités se soit effacé des esprits, les hommes d'Etat qui se préoccupent de l'avenir des institutions républicaines dans ce pays, feront donc bien de provoquer et de presser l'adoption d'amendements constitutionnels qui ne laissent plus rien dans l'élection présidentielle à la merci de la fraude ou de la mauvaise foi.

Mais le moment n'est pas encore venu de traiter cette question. La semaine qui va commencer verra s'ouvrir au Congrès l'opération du compte des votes et il convient d'attendre le résultat des décisions du tribunal arbitral.

C'est l'esprit rassuré et le cœur plein de confiance que nous voyons approcher le dénouement de ce grand drame national dont les péripéties ont causé tant d'anxiétés aux patriotes. Quelles que soient l'audace et les ressources des conspirateurs, il nous parait impossible qu'ils puissent se relever de la seconde et écrasante défaite qu'ils ont subie par le vote du bill électoral. Car cette défaite n'est pas l'œuvre seule de leurs adversaires, ni le résultat d'une manœuvre parlementaire, elle est la conséquence d'un immense soulèvement national contre lequel toute nouvelle résistance se briserait infailliblement.

L'horizon s'est éclairci et avant peu, nous verrons commencer les premiers beaux jours d'une ère nouvelle d'apaisement et de prospérité.

Notre confrère M. Ludovic Lafargue, administrateur-gérant du *Propagateur Catholique* vient d'être cruellement frappé par une perte douloureuse. Sa jeune femme, née Rosella Augustin, est morte hier matin, à la suite d'une couche qu'on avait crue heureusement terminée. On l'enterre aujourd'hui à midi. Nous prenons une part bien vive à l'affliction qui vient d'atteindre M. Lafargue et nous le prions de recevoir nos sentiments bien sincères de condoléance. Mme Lafargue était fille du regretté colonel Numa Augustin et sa fin prématurée causera un profond regret à tous ceux qui l'ont connue.

Les Temps sont durs
Mais vous pouvez les rendre meilleurs
En achetant un billet pour le Grand Tirage Extra de la Loterie de la Louisiane,
Gros lot....$25,0.0,
$111,100 seront distribués.
Avec $5 on achète un billet,
Prenez-vous à temps,
Essayez votre chance,
Tachez de faire fortune!

Soieries élégantes pour robes du soir chez A. Shwartz & Son.

LA BOTTINE POMPADOUR, VÉRITABLE, ne se trouve qu'au Magasin Bleu. Le talon est de la dernière élégance. Une dame ne saurait être chaussée à la Pompadour.

LA COMPOSITION DU TRIBUNAL ARBITRAL.—Le tribunal arbitral auquel le Congrès devra déférer la décision à rendre pour les votes contestés dans les cas où il y a deux certificats d'électeurs présidentiels, doit se composer de cinq représentants et cinq sénateurs qui devront être choisis mardi par leurs corps respectifs et de cinq juges de la Cour Suprême, dont quatre désignés dans le bill choisiront le cinquième.

Voici les quatre juges nommés par le bill:

1er district judiciaire: Clifford, du Maine, démocrate, âgé de 73 ans, nommé par Buchanan en 1858.

3me district: Strong, de la Pennsylvanie, républicain, âgé de 68 ans, nommé par Grant en 1870.

8me district: Miller, de l'Iowa, républicain, âgé de 61 ans, nommé par Lincoln en 1862.

9me district: Field, de la Californie, âgé de 60 ans, républicain indépendant, nommé par Lincoln en 1863.

Le bill n'a nommé aucun juge appartenant aux Etats des candidats présidentiels, Etats qui sont: New York, Ohio et Indiana, mais bien qu'il recommande aux quatre juges d'avoir, dans le choix du cinquième, égard aux conditions d'impartialité désirables, il ne contient pas d'interdiction à ce sujet.

Le juge-président Waite ayant exprimé le désir de n'être pas désigné, le choix du cinquième juge devra porter sur l'un des magistrats suivants:

Swayne, Ohio, 72 ans, républicain, nommé par Lincoln en 1862, récemment élu sénateur de l'Illinois.

Davis, de l'Illinois, 62 ans, indépendant, nommé par Lincoln en 1862, récemment élu sénateur de l'Illinois en remplacement du radical Logan.

Bradley, du New Jersey, 64 ans, indépendant, nommé par Grant en 1870.

Hunt, de New York, 66 ans, républicain nommé par Grant en 1872.

Un journal donne les renseignements suivants sur les quatre juges désignés par le bill:

M. Clifford est le plus ancien des neuf membres de la Cour Suprême. Il a été nommé par un président démocrate, mais jamais il ne se mêle des questions politiques. Il a la plus haute idée de la mission de la Cour Suprême et de la dignité dont il est investi. M. Clifford ne consentirait pas à se faire l'instrument de l'un ou l'autre des partis.

On peut en dire autant de M. Field, bien qu'il ait en politique des idées arrêtées. Son impartialité de juge est au-dessus de tout soupçon. C'est l'un des plus habiles légistes des Etats-Unis, et ses connaissances sont aussi variées qu'étendues en dehors des questions de droit.

Le juge Miller parle volontiers de la tâche que le Congrès se propose de lui imposer. Il l'acceptera sans hésitation. Kentuckien de naissance, M. Miller est reconnu dans l'Ouest, par les démocrates et par les républicains, comme un juge intègre et un savant légiste.

Quant au juge Strong, il comptait parmi les premiers avocats républicains de la Pennsylvanie lorsqu'il a été appelé, il y a environ six ou sept ans, à siéger parmi les collègues du chief-justice Chase. Il ne se mêle plus de politique.

L'UNION FRANÇAISE.—Nous publions, dans une autre colonne, le rapport annuel présenté par le Conseil de direction à la société de l'Union française dans sa dernière séance. Les faits et les chiffres consignés dans ce rapport attestent l'efficacité des services que la société rend aux français qui cherchent de l'emploi ou qui ont besoin d'assistance. Le cours gratuit d'anglais a rempli le but que s'étaient proposé ceux qui ont ajouté cette innovation aux attributions de la société.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire les paroles que M. Edgar Larue, le digne président de l'Union française, adressées à l'assemblée, à l'occasion de la présentation du rapport annuel.

Messieurs et chers compatriotes,

Nous venons, messieurs et chers compatriotes, de vous soumettre les opérations de notre Société pendant l'année qui a suivi notre assemblée générale du 19 novembre 1875. Pendant cette période nous n'avons pas failli à la tâche que nous nous sommes imposée lors de sa création. Tout Français malheureux qui a eu recours à nous, et qui nous a paru le mériter, a reçu des preuves de notre sympathie. Comme par le passé, et toutes les fois que nous l'avons pu, nous avons procuré de l'emploi à ceux qui se sont adressés à nous. A la campagne nous avons placé tous les travailleurs qui nous ont été demandés. En cela, nous avons été fidèles au but de la fondation de l'Union Française.

Notre œuvre a été facilitée par la représentation, au théâtre de l'Opéra, qu'a bien voulu nous accorder, en mai dernier le Club Dramatique Louisianais, représentation honorée par la présence de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice du Brésil. Nous ne saurions exprimer en termes trop vifs notre reconnaissance envers la dite Société et son honorable Président, comme aussi envers les amateurs qui ont contribué au succès de cette soirée vraiment brillante. Nous avons aussi à remercier Mr Reynaud, le digne représentant de la France en notre ville, à la recommandation de qui nous sommes redevables d'un secours annuel que nous accorde Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères. Ce secours témoigne de l'intérêt que notre organisation a inspiré au gouvernement français.

Comme toujours à cette époque de l'année la fin des récoltes a commencé à ramener en ville une partie des travailleurs que nous avions dirigés sur la campagne; d'autres vont suivre, et cela dans des circonstances bien difficiles par suite de l'incertitude de la situation politique du pays. Pour nous aider à faire face aux demandes de secours qui nous seront faites, nous osons espérer que ceux des membres de la société qui sont en arrière du réglement de leurs souscriptions, mettront tout leur zèle à s'acquitter de ce qu'ils restent devoir.

Puissiez-vous aussi, messieurs, réussir par votre influence sur vos amis à procurer de nouveaux souscripteurs à l'œuvre charitable à laquelle nous nous sommes voués, et qui jusqu'à présent a été la source de tant de bien.

Je ne terminerai pas sans avoir payé un juste tribut de regrets à un de nos membres les plus utiles qui s'est séparé de nous l'été dernier, pour retourner en France. Vous comprenez sans doute que je veux faire allusion à Monsieur Seguin, notre estimable ex-secrétaire-trésorier, dont le souvenir vivra longtemps parmi nous et auquel nous souhaitons, dans sa patrie, tout le bonheur qu'il mérite. Malheureusement, aux regrets causés par le départ de M. Seguin, sont venus s'ajouter ceux de la mort, en avril dernier, d'un autre membre de notre direction, M. Granger, qui s'était toujours fait remarquer par son zèle et par le concours qu'il nous a donné en tout ce qui concernait le bien de notre Association.

Nos remerciements au sénateur Lewis V. Bogy, du Missouri, pour l'envoi qu'il nous a fait du discours prononcé par lui au Sénat des Etats-Unis le 9 janvier 1877, pour la défense du peuple de la Louisiane contre les calomnies de Morton et Sherman.

LES RECETTES DES IMPÔTS EN FRANCE.—Une dépêche de Paris du 23 janvier annonce que les recettes des contributions indirectes qui avaient été évaluées pour 1876 à 1,962,493,000 de francs, se sont élevées à 2,158,750,000, ce qui constitue un excédant d'environ 200 millions de francs sur les évaluations. L'augmentation des recettes de 1876 sur celles de 1875 a été de 57,386,060.

Il n'est pas un autre pays au monde qui puisse montrer de pareils témoignages de richesse et de prospérité.

DÉBALLAGE POUR DEMAIN.—C'est demain que la maison B. et W. Croner, rue du Canal, 147, fera un grand déballage d'étoffes d'hiver pour robes, remarquables par le dessin, la nouveauté et le bon goût. On y verra un très riche fonds d'articles de blanc ainsi qu'un vaste assortiment d'articles de bonneterie fine anglaise et de corsets. La maison Croner a aussi un magnifique choix de tapis, nattes, stores, etc.... Le tout à fort bon marché.—Voyez l'annonce.

—Le magasin de chaussures le mieux assorti de la ville est sûrement le Magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne.

$25,000 pour $5
Cela ressemble à un rêve,
Mais ce rêve peut se réaliser
Si vous achetez un billet
Pour le Grand Tirage Extra
De la Loterie de la Louisiane
Tirage, 6 février.
D'autres ont fait fortune
En prenant un bon numéro,
Faites comme eux!

—On trouvera au Magasin Bleu, la chaussure la plus fine et la plus élégante qui soit fabriquée aux Etats-Unis.

Le recrutement du juri criminel.

Nous appelons de nouveau l'attention du juge de la Cour Criminelle, et, au besoin, celle de l'avocat-général et du gouverneur Nicholls sur la nécessité de mettre un terme aux scandales auxquels donne lieu le mode de recrutement du juri par l'arrestation violente des passants dans la rue Royale.

Nous recevons chaque jour, des plaintes nombreuses qui ne sont que trop fondées.

Parmi celles qui nous sont parvenues hier, nous mentionnerons celles de trois capitaines autrichiens qui passant par la rue Royale pour se rendre à leurs navires, se sont vu arrêter par des hommes à eux inconnus et ne portant aucun insigne qui pût les faire reconnaître pour des agents de la loi.

Ne connaissant que fort imparfaitement l'anglais et ignorant ce qu'on leur voulait, ces capitaines ont refusé d'obéir à l'invitation qui leur était faite d'entrer dans une bâtisse dont la destination leur était inconnue, et ils ont été entraînés et poussés de force dans la salle.

Les procédés employés par les députés du shérif criminel pour recruter les jurés constituent un abus de pouvoir qui ne doit pas être toléré plus longtemps. Nous ne blâmons pas individuellement ces agents, car ils ne font qu'obéir à leurs ordres, mais nous soutenons que ces ordres doivent être changés parcequ'ils sont basés sur une interprétation erronée de la loi.

Si la loi autorise, ce qui est suffisamment contraire à nos notions sur une ville policée et une société civilisée, à arrêter des citoyens dans la rue pour former le juri, elle ne saurait autoriser l'arrestation que de ceux qui sont soumis au service du juri. Les députés-shérifs ne doivent donc arrêter que ceux qu'ils connaissent personnellement comme astreints à ce service, autrement ils se rendent coupables d'arrestation illégale et arbitraire, en arrêtant des étrangers ou des citoyens d'un autre Etat ou même des habitants d'une autre paroisse.

Or, le quartier dans lequel est située la Cour Criminelle est justement un de ceux qui sont le plus fréquentés par les nombreux visiteurs actuellement dans notre ville, et, comme les citoyens soumis au service du juri savent à quoi ils s'exposent en passant par là, il en résulte que la majorité des personnes arrêtées par les députés-shérifs doivent être relâchées.

Que le juge criminel fasse servir cinq cents notices s'il le faut, pour avoir le nombre de jurés qui lui est nécessaire, mais qu'il renonce à un système qui donne lieu à des plaintes trop justifiées et qui ne nous parait conforme ni à la loi ni aux prescriptions du bon sens.

THÉATRE ST-CHARLES.—Ce théâtre a la vogue, et ne peut contenir la foule qui se présente. On y donne des spectacles corsés, avec ballets, musique et tout ce qui fait le charme d'un spectacle théâtral. Les artistes sont habiles et nombreux et leurs costumes magnifiques. Le Black Crook y fait toujours fortune. C'est dans cette pièce qu'on voit une marche de quarante jeunes femmes mêlées à des scènes extraordinaires d'un caractère tout féérique. Ce spectacle vaut la peine qu'on se dérange pour aller le voir.

GRAND CONCERT D'ARTISTES.—Un grand concert doit être donné le mercredi 7 février, à la salle Grunewald, par MM. Mark Kaiser et Adolphe Livain, avec le concours de plusieurs artistes, entr'autres de Mme Antoinette de Bades. On peut se procurer des billets chez les marchands de musique.

Grandes occasions cette semaine chez A. Shwartz & Son.

LES ENGRAIS VILLE.—Au moment où les résultats satisfaisants de la dernière récolte remettent en faveur la culture de la canne à sucre, nous croyons opportun de rappeler à l'attention des habitants sucriers la nécessité d'employer de bons engrais pour augmenter le rendement de leurs récoltes. La hausse des prix cette année a été due à la disette de sucre en Europe et on ne doit pas s'attendre à voir se reproduire le déficit qui en a été cause. Il est donc important pour les planteurs d'employer les engrais qui sont les plus propres à accroître le rendement d'une quantité donnée de terres mises en culture.

Nous venons de parcourir un intéressant compte rendu d'expériences qui ont été faites par M. Daniel Thompson, du Bayou Têche, paroisse Ste-Marie, et M. Thos. M. Cage, habitant de Terrebonne, sur les résultats que donne l'emploi des diverses espèces d'engrais, et nous devons avouer que ces expériences nous paraissent concluantes.

Elles établissent que l'usage des résidus de graine de coton, bien que rendant des services, n'est pas suffisant pour fertiliser les terres et leur rendre les éléments qui leur sont enlevés par les produits agricoles. Au bout de quelques années, les terres se trouvent appauvries par l'épuisement de ces éléments. Le seul moyen de remédier à cet épuisement est de leur rendre ces éléments, en combinant l'emploi des engrais chimiques de Ville avec celui des résidus de graine de coton.

Les expérimentateurs paraissent être arrivés à la conclusion suivante: fumer au premier labourage avec le résidu de graine de coton puis employer les engrais chimiques tels que les sulfates d'ammoniaque, la chaux et la potasse après la sortie des cannes.

Pour ce qui concerne les différents engrais chimiques de ville, nous référons nos lecteurs à l'annonce de la compagnie des "chemical & blood fertilising works", dont l'établissement est rue North Peters No 37, entre Bienville et Douane. On y trouvera les prix des différents engrais pour les champs de cannes, les champs de coton et les vergers.

MAISON BERCIER ET DE SMET.—Nous appelons spécialement l'attention des détaillants, des hôteliers et restaurateurs sur l'annonce de la maison Bercier et De Smet, 43 rue Decatur. Ces messieurs sont les seuls agents en cette ville de la maison Ve Garres jeune et fils de Bordeaux. Ils prennent des ordres aux prix de fabrique et sans commission pour les sardines et autres conserves et pour les olives.

MARCHANDISES DE CARNAVAL.—Une grande vente de marchandises de carnaval est annoncée dans les deux magasins Danziger rue du Canal et rue Royale. L'assortiment est riche, comprenant tous articles de saison pour bals, soirées, à des prix d'une modicité tout à fait extraordinaire. On aura une idée juste de cette vente à bon marché, si l'on veut bien prendre lecture d'une annonce que nous publions autre part et qui en dit plus que tout ce que nous pourrions écrire dans notre réclame.

Dentelles, rubans, éventails, &c., le meilleur assortiment de la ville chez A. Shwartz & Son.

—Bottes claquées, pour dames et demoiselles, $1,50 la paire au Magasin Bleu.

PAYEMENT DES LICENCES.—Nous rappelons aux personnes qui ont à payer des licences de ville qu'il ne reste plus que trois jours pour pouvoir le faire avec l'avantage d'un escompte à 5 o/o.

ARTICLES D'HIVER.—Nous appelons l'attention de nos lectrices sur l'annonce de la maison Levois et Jamison, rue du Canal 126, qui a mis en vente un des plus beaux stocks de marchandises choisies qu'on ait jamais vu à la Nouvelle-Orléans. Ce stock se compose en grande partie d'articles d'importation et se distingue par la variété et la nouveauté, et surtout par une forte baisse de prix.

—Le recensement de la ville de Pau donné pour résultat total 28,000 habitants, parmi lesquels figurent deux centenaires du sexe féminin.

Deux centenaires seulement.... C'est étonnant, car les gens de ce pays donnent beaucoup à leur Pau.

UNE COURSE À LA FORTUNE.—La Fortune, toujours capricieuse, se permet quelquefois des excentricités, et souvent l'homme qui l'a poursuivie en peine d'être prêt à renoncer à une plus longue chasse, la voit se retourner pour lui accorder ses plus précieuses faveurs, et le voilà qui recueille, par une richesse subitement acquise, au moyen d'un heureux coup de dés, la récompense qu'il avait si péniblement et si vainement cherché à obtenir par ses efforts.

Les moments de désappointement et de désespoir qui ont marqué les péripéties de sa lutte, sont oubliés dans la joie de la réussite, alors que la gentille dame Fortune le comble de sa faveur et lui laisse entrevoir une existence d'aise et de confort pour le reste de ses jours.

Assurément, un pareil résultat vaut bien qu'on le recherche, qu'on l'espère, qu'on soupire après. Des hommes se sont attachés au char de l'ambition et se sont épuisés dans de vaines tentatives pour arriver à leur but, bien que l'histoire de l'humanité soit remplie des sacrifices, des épreuves, des tentations et des déboires qu'ont à subir les ambitieux.

Or si les hommes consentent à supporter une si grande somme d'afflictions pour acquérir une fortune, avec combien plus [illegible] fit une chance qui leur ouvre une route courte et facile pour atteindre au même but!

Cette route courte et facile, cette chance dorée, se trouve dans le grand tirage extraordinaire que doit faire la Loterie d'Etat de la Louisiane, le mardi 6 février 1877.

Le plan de ce tirage est un des plus libéraux qui ait été présenté à ce public par la Compagnie de la Loterie et on en aura la preuve en étudiant l'exposé du plan dans une autre colonne. Il y a 40,000 billets qui sont vendus à $5 chacun. Il y a 5022 lots montant en totalité à $111,100. Le gros lot est de $25,000 et il y a d'autres gros lots de $10,000, $5000, $2500 et $1000 (cinq de ce dernier chiffre.)

MANTEAUX, SOIRIES, ETC.—MM. Fellman Bros., bâtisse Touro, rue du Canal, invitent leurs clients et le public en général à profiter des excellents marchés qu'ils offrent en ce moment. Ils veulent écouler leur stock d'hiver—qui compte entre autres marchandises de fort belles soieries et de magnifiques manteaux de dames; aussi, des linges de dessous, en bel assortiment.

—Le steamer anglais *Lotus*, parti de New Haven, a emporté une cargaison de 70,000 carabines Martini-Henry, 70,000 baïonnettes et fourreaux, 1,000 fusils Winchester, 10 millions de cartouches, plus de 15 millions d'enveloppes métalliques Martini, 15 millions de balles et 50 millions de bourres à capsules. Les carabines Martini-Henry proviennent de la Providence Tool Company, et tous les autres articles de la Repeating Arms Company. La cargaison, dont la valeur totale est de $1,759,100, est destinée au gouvernement turc.

—Nous lisons dans la *Tribune*:

La Chine devance les Etats-Unis. Elle vient d'accepter l'invitation de la France à participer à la grande Exposition internationale, ce que le gouvernement américain n'a pas encore fait. La courtoisie que nous avons montrée à l'égard des Chinois lors du Centenaire doit les encourager à assister de nouveau à une Exposition universelle.

SCÈNE DE LA VIE PRIVÉE.

Lionnel était plongé dans cette tiède somnolence du matin qui a peur du jour et du bruit. Les bras engourdis, les yeux à demi fermés, il se laissait aller au courant de ses rêves confus et à peine ébauchés.

—Pourvu qu'on ne vienne pas me déranger, pensait-il, je suis si bien!...... Mais que ne dort-on pas assuré de ses amis ou de son portier!...... J'ai oublié d'ôter ma clef......Oh! quelqu'un venait à frapper, je crois que je l'étranglerais!

Il allait se rendormir, quand deux petits coups frappés légèrement lui firent tendre l'oreille.

—Animal! pensa-t-il.
—Peut-on entrer?
—Crétin!

Le visiteur recommença à heurter de plus belle.

—Ah! tu veux entrer, s'écria Lionnel. Eh bien! oui, tu entreras, mais tu ne sortiras pas aussi facilement que tu veux le croire.

Impatienté sans doute, le fâcheux entr'ouvrit la porte.

—Monsieur Jules Lovy, s'il vous plait?
—Il n'est pas ici, mais si vous voulez l'attendre....

L'inconnu entra et referma la porte.

—Quelque commis en librairie, pensa Lionnel. Donnez-vous la peine de vous asseoir.

—Ne faites pas attention, de grâce!
—Il fait horriblement froid, mais il est facile d'y porter remède. Le bois est tout préparé dans la cheminée. Les allumettes sont devant vous et si ce n'était pas abuser.....

La victime n'attendit pas la fin. Les copeaux furent allumés, et la flamme pétilla dans le foyer. Il se disposait à s'asseoir, mais en se retournant il fit tomber sur lui un morceau de blanc d'Espagne, méchamment placé par le hasard sur le coin d'une table.

—Vous avez une brosse sur la commode, dit Lionnel.

Le monsieur brossa son paletot. Quand il eut fini:

—Pardon! reprit le bourreau, c'est qu'en salissant votre habit vous avez aussi sali le mien.

—Ah! je suis désolé de ma maladresse.

Et il brossa avec soin le deuxième habit, tout étonné d'un procédé auquel on ne l'avait pas accoutumé.

—Mettez donc du bois dans le feu.
—Je n'ai pas froid, je vous l'assure.
—Vous, c'est possible; mais moi qui vais me lever.
—Ah! si c'est pour vous....
—Et de l'eau à chauffer; il faut que je me lave.

Le monsieur s'empressa de faire ce qu'on lui demandait.

—Maintenant, seriez-vous assez bon pour ouvrir la fenêtre et appeler Isabelle? Ce n'est pas la reine d'Espagne; il est probable qu'elle ne viendrait pas. C'est ma portière. Je lui avais remis mon gilet pour y recoudre un bouton et je suis étonné qu'elle ne l'ait pas encore apporté.

—Isabelle! Isabelle!
—On ne répond pas?
—Non.
—Appelez-la Joséphine.
—Mais si elle s'appelle Isabelle?
—Ça ne fait rien...... c'est pour essayer.
—Joséphine!!
—Elle ne vient pas? Comme c'est amusant!
—Je vais aller chercher le gilet.
—Oh! je ne souffrirai pas.

Le monsieur sortit et revint le gilet à la main.

—Je suis vraiment confus de la peine que je vous donne...... Approchez-moi donc cette chaise! bien, mon pantalon!...... merci......, et mes bottes, pardon!

—Pourriez-vous me dire à quelle heure M. Jules Lovy sera visible.

—Je n'en sais rien. Vous ne lui avez donc pas donné rendez-vous ici?

—Vous a-t-il dit qu'il serait longtemps absent?

—Il ne m'a rien dit de sa vie,—je ne l'ai jamais vu.

—Ce n'est donc pas ici chez lui?
—Il habite le deuxième étage, et c'est ici le quatrième.

—Combien je suis confus, monsieur, de vous avoir dérangé!

—Vous ne m'avez pas dérangé du tout!... Ah! puisque vous descendez, ayez donc la bonté de dire en passant à Isabelle que je l'attends....

—Je n'y manquerai pas, monsieur. Je vous renouvelle mes excuses......
—Il n'y a pas de quoi!

AURÉLIEN SCHOLL.

Décédé hier matin, à 6 1/2 heures, à l'âge de vingt-deux ans, MARIE ROSELLA AUGUSTIN, dame LUDOVIC LAFARGUE. Les parents, amis et connaissances de Messieurs Lafargue et des familles Augustin et Tête sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui dimanche, à midi précis.

Le convoi partira de [illegible] rue [illegible] Royale.

Association [illegible]. Les membres de cette association sont priés d'assister aux funérailles de MARIE ROSELLA AUGUSTIN dame Ludovic Lafargue, qui auront lieu aujourd'hui à midi.
Le convoi partira [illegible] Royale.
28 jan—

Décédé hier, à quatre heures et demie de l'après-midi, GEORGES MORRIS, fils de Félix Morris et d'Emilie [illegible], natif de la Nlle-Orléans, âgé de [illegible] ans. Les amis et connaissances de son père et de [illegible] E. Furst ált, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à [illegible] P. M.

Le convoi partira de la [illegible] rue des Grands-Hommes, [illegible] Press.

Décédé à Matamoras, [illegible] 1877, CHARLES MAURE [illegible], âgé de trente-quatre ans [illegible] Paris (France), fils de Charles [illegible] Nouvelle-Orléans.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier à [illegible] P. M., à l'âge de quarante-six ans, le sociétaire AUGUSTE VIGNE, natif d'[illegible], France.

MM. les Sociétaires sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à [illegible] heures du soir. Le convoi partira [illegible] Toulouse et Bourbon.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
L. SIMON, Secrétaire.

Mariages et Décès enregistrés dans les journaux de la Ville, durant la semaine.

MARIAGES.

A. J. Zang à Mlle Catherine [illegible]
Bennet L. Barrow, à Mlle Isabel Barrow.
E. G. Adams à Mlle Alice [illegible]
M. G. Meyers à Mlle C. [illegible]
Edward E. Hayes à Mme Martha J. [illegible]
W. Talbot Patrez à Mlle Mary F. [illegible]
L. L. Schwab à Mlle Fannie [illegible]

DÉCÈS.

Capitaine Edward [illegible]
Marie Rosella Augustin, dame Ludovic Lafargue, 22 ans.
Francis McConnell, [illegible]
Charles Marie Mangin, 51 ans, décédé à [illegible]
George Morris.
Auguste Vigne, 46 ans, France.
Louis [illegible]
Joseph Duar, 48 ans, France.
Mme Charlotte [illegible]
Veuve Fannie E. Woodward, [illegible]
Marianne Barrow, femme J. [illegible]
[illegible]

Une Grande Soirée de Famille [illegible] sera donnée à la salle de Mr DOMINIQUE BOIRNAU [illegible]

UNE GRANDE
EXPOSITION
—DE—
MARCHANDISES
—DE—
CARNAVAL,
CETTE SEMAINE
—CHEZ—
DANZIGER,
au No 203 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Rampart
—ET—
aux Nos 228 et 230 de la rue Royale, coin St. Philippe.

[illegible]

ROBES DE BAL, nouveaux genres,
SATINS,
SOIERIES,
VELOURS,
TARLATANES BLANCHES,
TARLATANES DE COULEUR,
TARLATANES DE FANTAISIE,
GANTS DE PEAU DE CHEVREAU,
RUBANS A ECHARPES,
RUBANS GROS GRAINS,
RUBANS A GARNITURES,
DENTELLES,
ROUCHES,
40, 40, 40

ÉGALEMENT [illegible]

[illegible]
COUVERTURES,
MANTEAUX,
CHALES,
FOURRURES
—ET—
JUPES FEUTRE.

DANZIGER,
[illegible] No 203 de la rue du Canal
—ET—
Nos 228 et 230 de la rue Royale.

Les meilleurs Engrais!
LES ENGRAIS VILLE,
[illegible]

ENGRAIS.
[illegible]

BERCIER & DE SMET,
43 RUE DECATUR,
seuls agents en cette ville pour
Ve GARRES Jeune & Fils,
BORDEAUX.
[illegible]

FELIX CLAVEL,
PHARMACIEN,
Au coin des rues St-Pierre et Dauphine.
[illegible]

Avis.
[illegible]
V. ANDERMANN, Président.
Le secrétaire J. VOLKER.

Demande de place.
[illegible]

Cuisinière.
UNE bonne CUISINIERE trouvera à s'employer [illegible]

Demande de cuisinière.
[illegible]

Vente continuée!
[illegible] MAGASIN BLEU, Coin Orléans et Claiborne.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
[illegible] LEON ARLAUD, rue Dauphine No. [illegible]
Par ordre du Conseil, L. SIMON, [illegible]

Ecole d'accouchement du Missouri
[illegible]

[illegible]
E. BEARD, Secrétaire.

AVIS.
MON magasin Nos [illegible]
LEON GODCHAUX.

Tricots français
Tricots français
H. LABASSE,
[illegible] RUE VIEILLE-LEVEE [illegible]
[illegible]

Le Dr. Sydney Davison,
F. R. C. S., de Londres.
[illegible]

FELLMAN
BROS.
MANTEAUX!
—POUR CLORE—
250 MANTEAUX [illegible]
de $3 à $15.
[illegible]
LINGE DE DESSOUS POUR DAMES.
[illegible] DEPARTEMENTS DE LINGE DE DESSOUS POUR DAMES
[illegible]
JUPES,
CHEMISES,
ROBES DE CHAMBRE,
PANTALETTES,
GILETS DE DAMES,
[illegible] LINGE DE DESSOUS POUR DAMES
[illegible]

SOIERIES! SOIERIES!
[illegible] MANTEAUX AU SOIR [illegible]
De $20 à $35.
[illegible]
SATINS! SATINS!
[illegible]
Soieries! Soieries! Soieries!
[illegible]
A $1.
DEBEGES!
[illegible]
A 30 CENTS.

THEATRE ST-CHARLES.
J. W. BLAISDELL............Directeur.
TRIOMPHANT SUCCES.
[illegible]
LE BLACK CROOK.
[illegible]

JEU DE BILLARD,
A LA ROTONDE ST-CHARLES,
MAGNIOLI contre SHAW.
TROIS parties de 500 points chacune [illegible]
[illegible]
C. LACOUME.

Dissolution de Société.
[illegible]
HENRI CLOSTERMANN.
JOSEPH BAYLE.
[illegible]

Dissolution de Société.
La Société HOFFMAN, MARKS & Co. [illegible]
JAMES HOFFMAN,
ALEXANDER MARKS,
ALEXANDER LEVY.

Avis de Société.
[illegible]
ALEXANDER MARKS,
ALEXANDER LEVY,
LEON LEVY.
[illegible]
A. MARKS, LEVY & Co.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1877.

Dissolution de Société.
La société de commerce existant en cette ville, sous la raison de VINCENT BATTALORA, entre VINCENT BATTALORA, CHARLES POZZI et PASCAL POZZI, a été dissoute le 31 décembre 1876—et PASCAL POZZI [illegible]
C. POZZI.
P. POZZI.
Vve BATTALORA.

Avis.
Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1877.
MM. CHARLES POZZI et PASCAL POZZI [illegible]

AVIS.
[illegible] JOSEPH LEBLANC, [illegible]
[illegible]
Sabots Astrakans et fantaisie
[illegible]

HORTICULTURE.
PLANTES. PLANTES.
[illegible]
E. GIRAUD.

Maladies Chroniques.
Consultations de 10 à 2 heures et de 5 à 7.
[illegible]
Dr G. [illegible]

[illegible]

A Vendre.
Plant. Plant. Plant.
[illegible]
Aux Planteurs et aux Marchands-Commissionnaires.
NOUVELLEMENT reçus de New York et de Boston [illegible]
JOS. KELLER,
[illegible]

BANDAGES.
E. LEPLANQUAIS,
BANDAGISTE BREVETE.
[illegible]

A. BONNET & CIE.,
[illegible]

Vaccin gratis.
MME FERARI, [illegible]

Changement de local.
LA PHARMACIE bien connue de H. Homberg, [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE
[illegible]

C. ROUYER,
DOREUR, GALVANISEUR,
BRONZEUR ET OPTICIEN
[illegible]

BONNE OCCASION.
P. Denis Gabriel Gadrad & Co.,
[illegible] COGNAC, [illegible]
M. LAURENT LACASSAGNE.
[illegible] LEOPOLD M. ANDRE, [illegible]

Pianos pour Etrennes.
J. A. PERIER,
289 RUE ROYALE 289
[illegible]

TRICOTS FRANÇAIS
TRICOTS FRANÇAIS ELEGANTS.
GRAND CHOIX DE TRICOTS FRANÇAIS
JOSEPH LEBLANC,
[illegible]

Avis aux planteurs sucriers.
J'AI l'honneur d'annoncer [illegible] FACTEUR DE SUCRE et des affaires de COMMISSION [illegible]
LEON GODCHAUX.
21 et 23 rue du Canal, [illegible]

ATTENTION!
M. ANDRIEU - - - 150 Poydras.
CHAUSSURES FAITES EN VILLE.
[illegible]

CHAS. E. KELLS
ET
M. VIET,
[illegible]

LEON MEDAL
CONFISEUR,
No 9 rue de la Vieille-Levée, [illegible]
CHOCOLATS, FRUITS CONFITS, [illegible]
[illegible]
AGENCE DE FEUX D'ARTIFICE.
[illegible]

Maison à louer
[illegible]

Grocerie à vendre pour cause de départ.
GROCERIE [illegible]
U. MARINONI,
[illegible]

Notice.
BILLETS PERDUS OU EGARES.—[illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz!
[illegible]
DE $3 50 A $2 70!
[illegible]
V. VALLOIS, Secrétaire.

Association d'Assurances
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, No. 160 rue du Canal.
SEPTIÈME ETAT ANNUEL.
[illegible] 16 Janvier 1877.
CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires [illegible] 31 décembre 1876.
[illegible]

ACTIF.
[illegible]

PASSIF.
[illegible]

[illegible]
C. LANAUX, Secrétaire. R. MURSON, Président.
[illegible]
C. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.
[illegible]
C. LANAUX, Secrétaire. R. MURSON, Président.
DIRECTEURS.
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, R. M. SCOTT,
J. BEAMOND, HENRY NORMAN,
I. K. SMALL, WM A. BELL,
J. PLAIDENT, JOHN DYMOND,
L. J. WEBSTER, R. MURSON.

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans,
Jusqu'au 31 décembre 1876.
ETABLIE EN 1805.
[illegible]

ACTIF DE LA COMPAGNIE ESTIMÉ AU PRIX COMPTANT DU MARCHÉ.
[illegible]
W. A. BELL,
H. GALLY,
H. MERILH,
A. SCHREIBER.
[illegible]
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
[illegible]
JOHN L. LARRSCHE, [illegible]
[illegible]
J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, Chs. J. Leeds,
H. Gally, W. A. Bell,
Chas. Lafitte, [illegible]
W. Van Benthuysen, Pierre Poutz,
Chs. E. Schmidt, A. Schreiber,
Jules Aldigé, J. Tuyes.

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]